



Former des professionnels compétents, autonomes, réflexifs, responsables

REGIE D'ŒUVRE D'ART

■ PUBLIC

Artistes, chargé(e) de projet culturel, chargé(e) d'accompagnement de projet, médiateurs culturels...

■ PRE REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître la filière professionnelle des arts visuels

Collaborer avec un artiste plasticien en respectant le cadre juridique, fiscal et social de l'artiste plasticien.

Développer l'organisation et la gestion, nécessaires à l'exercice de la fonction de régisseur d'exposition

■ DUREE HORAIRES DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Formation d'une durée de 3 jours soit 21 heures - Horaires : 9 h-12h30 et 14h-17h30

Modalités en présentiel : en intra-entreprise de 1 à 8 stagiaires ou en inter-entreprises de 4 à 8 stagiaires

■ ACCESSIBILITE PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les formations en inter établissements se déroulent pour la partie théorique au CMCI immeuble accueillant les Personnes à Mobilité Réduite PMR 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille. Une journée pratique se déroulera au MUCEM, lauréat du label Tourisme et Handicap pour les quatre grandes familles de handicap et en 2020, trophée du Tourisme accessible dans la catégorie « Lieux de visite ».

■ METHODES – MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques actives et participatives alternance d'apports théoriques, exercices pratiques au MUCEM études de cas individuel ou en petits groupes

Les modalités techniques : un livret présentant l'ensemble des thèmes sera remis à chaque participant format papier et numérique. Les apports techniques du formateur seront étayés par des documents projetés en vidéo projection.

■ EVALUATION

→ Evaluation formative de la formation sous forme d'études de cas, d'exploitations de situations concrètes QCM sur les quatre secteurs de la régie : mise en vue, production, circulation des œuvres, conservation.

→ Evaluation individuelle « à chaud » du niveau de satisfaction sera effectuée auprès des participants « à chaud », le dernier jour de la formation sous forme d'entretiens de groupes et de questionnaires individuels remis aux participants.

→ Attestation d'assiduité

■ CONTENU

Les institutions

DRAC

FRAC

CRAC

Centres d'Art Contemporain (autres)

Les lieux de diffusion

Galeries

Associations

Institutions

Résidence d'artiste

Foires d'Art Contemporain

La production

Sculpture

Peinture

Dessin

Gravure

Collage

Photographie

Les aspects règlementaires de l'exposition temporaire

Commissariat d'une exposition, et l'assistant

Définition des problématiques

Outils : logiciels informatiques spécifiques existants

Fonctions muséales des collectivités territoriales.

Etudes des documents

Fiche de prêt

Certificat d'assurance

Document de douane : exportation temporaire, exportation avec option vente

Réalisation

Constat d'état : étude et réalisation

Emballage : étude des différents matériaux et réalisation d'un emballage simple

Transport : listing transporteurs spécialisés condition : climatisation, suspension

Installation : manipulation exemple

Conservation préventive

Principes simples de base

Hygrométrie, utilisation d'un luxmètre, température

photos, peintures, sculptures

■ TARIF

525 € (cinq cent vingt-cinq) par stagiaire en inter-entreprises, sur devis en intra-entreprise

■ INTERVENANT

RAGOT CAROLINE, régisseuse d'exposition au MUCEM

■ CONTACT

Claudine AMAT, responsable de formation téléphone 06 08 32 56 87 E-mail formation@laclique-production.com

Pour demande d'informations sur les financements et les modalités d'inscription

